

# Vide Grenier du Téléthon

## Collectif Angerville Pour Le Téléthon

**Jeudi 9 Mai 2013**

### REGLEMENT

Le fait d'être exposant implique l'acceptation du présent règlement. De par ce règlement, les exposants:

- s'engagent à fournir une photocopie d'une pièce d'identité.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS ET SANS REGLEMENT NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**

- seront inscrits dans un registre envoyé à la Préfecture

- sont seuls responsables devant les autorités de la provenance des objets vendus

- s'engagent à respecter leur emplacement désigné par l'organisateur.

- s'installent **IMPÉRATIVEMENT** entre **6h30 et 8h30** à l'emplacement prévu en respectant un passage suffisant pour les véhicules de secours.

Ils s'engagent à respecter le code de la route en ce qui concerne le stationnement sous peine de **PV** et **d'enlèvement**.

- s'engagent à rester jusqu'à 17H (fin du vide grenier). La circulation en voiture pour recharger sa voiture est **INTERDITE avant 17H00**.

- sont responsables des dommages causés aux personnes et aux biens d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux.

- déclarent renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre « le Collectif Angerville pour le Téléthon » ou la commune d'Angerville en cas de dommages tant à leur personne qu'à leurs véhicules et marchandises dans l'enceinte du « Vide grenier du Téléthon ».

- sont responsables des lieux qu'ils occupent et s'engagent à **les laisser propres en partant**

*Les **enfants mineurs** doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité des parents, même s'ils ne sont pas présents.*

Tout stand alimentaire est interdit sauf dérogation spéciale.

Les stands à vocation de publicité ou de démarchage sont interdits.

La vente d'armes à feu n'est pas autorisée.

Il est strictement interdit de planter punaise ou clou dans les murs des riverains

Tout objet mis en vente doit être correct et son prix affiché lisiblement.

Les tréteaux et tables ne seront pas fournis.

Toute inscription est définitive et non remboursable en cas de désistement.

Le collectif Angerville Pour le Téléthon se réserve le droit d'annuler toute manifestation au dernier moment. Dans ce cas, 100% du prix de l'inscription sera remboursé aux participants (sans dédommagements).

En cas de désordre sur la voie publique, « Le Collectif Angerville Pour le Téléthon » se verra contraint de faire appel aux services de Police.

**Les stands sont payants, le prix du mètre est de 2 € le mètre.**

#### Dossier complet à retourner a comprenant :

1 photocopie d'une pièce d'identité + 1 autorisation parentale signée pour les mineurs(OBLIGATOIRE) + règlement en espèces + attestation ci-jointe dûment complétée.

#### Merci de remettre le dossier à l'une des personnes mentionnées ci-après :

Mr Coutté 2 allée des fauvettes 91670 Angerville 06 45 78 04 27 ou

Mme Jamin 06 87 22 02 79

TOUS LES BENEFICES SERONT REVERSES AU TELETHON 2013